

Dégel de la réserve prudentielle médico-sociale

La FEHAP demande le dégel complet de la réserve prudentielle et le financement de la prime aux professionnels de l'accompagnement du secteur privé solidaire à l'instar du secteur public

Paris, le 21 février 2020 – Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé le dégel de la réserve prudentielle médico-sociale qui devrait s'élever à 100 millions d'euros, sans pour autant en préciser le montant. Si la FEHAP accueille favorablement cette annonce, la Fédération rappelle que le principe même d'un gel prudentiel de réserves financières pour le secteur médico-social est inacceptable.

Réserve prudentielle : une première piste pour financer en 2020 la transposition pour la prime aux aides-soignants du privé solidaire

Le montant de ce dégel, qui devrait s'élever à 100 millions d'euros, devra servir à transposer la prime Grand-âge du secteur public au secteur privé solidaire. Au-delà des aides-soignants, La FEHAP souhaite étendre la prime aux aides médico-psychologique, accompagnants éducatifs et sociaux, auxiliaires de vie sociale qui travaillent dans les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées adhérents à la Fédération. 34 000 accompagnants se verront ainsi gratifiés de la prime.

Une solution pérenne pour 2021 : la FEHAP porte des propositions pour redynamiser le secteur

Si le dégel offre une solution de financement de cette prime pour le secteur en 2020, il est impératif de trouver une source de financement pérenne pour 2021. La FEHAP appelle également à la suppression définitive du mécanisme de réserve prudentielle pour le secteur médico-social.

Pour Antoine Perrin, Directeur général de la FEHAP, « *les secteurs social et médico-social sont confrontés à des défis majeurs qu'ils souhaitent pouvoir relever: accompagnement de la perte d'autonomie, société inclusive, protection de l'enfance... Les professionnels sont largement à la hauteur, à condition de disposer des moyens humains et financiers nécessaires. Il faut mettre fin au mécanisme de réserve prudentielle pour le secteur médico-social, qui n'est pas là pour compenser les dépassements des professionnels de la ville* ».

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.deweever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44



Santé Social - Privé Solidaire

Communiqué de presse

A propos de la FEHAP – Santé social, privé solidaire

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, est la Fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé. Elle rassemble plus de 4 800 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance... emploient près de 280 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. Au cœur de l'ESS, les établissements et services sanitaires, sociaux, et médico-sociaux de la FEHAP, garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.

En savoir plus : www.fehap.fr

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehap.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehap.fr - 01 53 98 95 44